

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 30 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente novembre à dix heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Conduché, Deschamps, Mmes Kahane, Klisz et Puravet

Excusés : Mrs Claisse, Pernet et Pesson, Mme Chiron

Absent : M. Desfarges

Pouvoir : M. Pernet à M. Deschamps

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Céline Kahane, conseillère, a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 6

Date de convocation : 26/11/2021

Date d'affichage : 26/11/2021

M. Deschamps excuse Mrs Claisse, Pernet, Pesson ainsi que Mme Chiron et explique la nécessité d'avoir du réunir le Conseil Municipal urgemment en raison du premier point à l'ordre du jour :

- Indemnisation de dommages suite à une panne électrique

M. Deschamps indique que Mme Josien, gérante du magasin « Saveurs Locales » a découvert, au retour du week-end, le 23 novembre dernier, que le compteur général avait disjoncté et que, par conséquent, les denrées présentes dans les frigos et congélateurs n'étaient plus consommables.

Un électricien est venu sur place et a diagnostiqué une défaillance du système d'éclairage ainsi qu'un manque d'isolation des prises extérieures.

La commune est, bien entendu, responsable mais, compte-tenu de la vétusté des installations, son assurance ne veut rien prendre en charge. Un rendez-vous pour une expertise a tout de même pu être fixé au 23 décembre prochain.

Cette situation a mis temporairement en difficulté l'activité de l'épicerie, et face à la responsabilité de la commune, M. Deschamps propose d'indemniser la gérante à hauteur de ce qu'elle a perdu, soit :

- perte de denrées alimentaires (chiffrée par ses soins sur la base des factures d'achat et en présence du Maire) : 1 976,30 €

- perte d'exploitation nette : 658,77 € (1/3 à dire d'expert)

Vote : le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'indemniser Mme Josien à hauteur de 2 635,07 €.

En attendant que les travaux de mise aux normes soient effectués, M. Conduché suggère, qu'à chaque fermeture, la gérante téléphone au magasin : si son appel tombe directement sur le répondeur, cela signifiera qu'il n'y a plus d'électricité dans sa boutique et qui faut qu'elle se rende sur place pour tout réarmer.

- Décisions modificatives

Suite à cette dernière délibération, M. Deschamps explique que le vote de deux décisions modificatives est nécessaire pour apporter les crédits correspondants au budget commerces.

> budget commune

Grâce à l'arrivée de recettes inattendues aux comptes 773 et 7788(remboursement de factures 2020), M. Deschamps propose d'abonder la ligne de dépenses 6748 à hauteur de 3 000 € qui permettra de verser une subvention exceptionnelle au budget des commerces.

> budget commerces

La somme de 3 000 € provenant du budget commune arrivera dans les recettes du budget annexe au compte 774 puis pourra alimenter les dépenses de maintenance pour payer toutes les petites factures d'électricien (300 €) et la ligne « autres charges exceptionnelles » pour indemniser Mme Josien (compte 6718 : 2 700 €).

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces deux décisions modificatives

- Pose des illuminations de Noël : signature d'une convention

M. Deschamps rappelle que de nouvelles décorations de Noël viennent d'être acquises, aussi bien pour le bourg de Lalizolle que pour le bourg de Boënat mais explique que l'installation de prises est d'abord nécessaire sur Boënat et, que par conséquent, leur pose sera reportée à l'année prochaine.

En revanche, les installations existantes à Lalizolle restent parfaitement adaptées aux nouvelles décorations mais il n'est désormais plus envisageable de les faire poser par l'agent technique sur une simple échelle. C'est pourquoi, plusieurs pistes sont envisagées :

- pose et dépose par la société SPIE pour 1 944 €

- location d'un camion-nacelle pour environ 210 € et mise à disposition d'un agent habilité par la mairie d'Ebreuil au taux horaire habituel pour une intervention possible le 8 décembre

Vote : le Conseil Municipal retient la seconde solution, beaucoup moins onéreuse, et autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition avec la mairie d'Ebreuil.

M. Deschamps indique qu'une convention annuelle pourrait, pourquoi pas, à l'avenir, être envisagée.

- Questions diverses

> repas agents/élus

Le traditionnel repas de fin d'année réunissant les agents et les élus se déroulera le 3 décembre prochain à l'Épicurien.

> repas des aînés

Compte-tenu de la dégradation de la situation sanitaire, il semble préférable de reporter le repas des aînés tout en tenant compte des disponibilités du restaurateur et de l'animateur, la date du 20 février est dans le viseur.

Les bénéficiaires seront prochainement informés par un courrier.

> vœux de la municipalité

Si le contexte sanitaire le permet, la municipalité présentera ses vœux à la population le dimanche 16 janvier prochain. La présence de chaque conseiller est naturellement indispensable.

Cette cérémonie sera l'occasion d'inviter et de présenter les nouveaux habitants mais également de convier les présidents des associations en activité pour qu'ils puissent évoquer leurs projets pour l'année.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.